

Conférence International sur le Développement territorial et nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud : les niveaux territoriaux dans l'action publique



Rapport

Les 4 et 5 novembre 2013
à l'Hôtel-Jardin Savana Dakar Sénégal



Conférence sur le Développement territorial et nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud : les niveaux territoriaux dans l'action publique

Les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre dans les pays du Sud depuis les indépendances ont montré leurs limites. Elaborées et déployées dans un contexte de construction de l'Etat-Nation avec une organisation centralisée, ces politiques ont davantage servi à asseoir une administration d'Etat qu'à créer des pôles de croissance économique viables. Progressivement, on a assisté à un « aménagement sans le territoire ».

Au Sénégal par exemple, la réforme administrative et territoriale de 1972 considérée comme l'Acte I de la décentralisation (loi n°72-25 du 19 avril 1972) accordait déjà une place au territoire et aux acteurs locaux à travers notamment la création de communautés rurales et leur érection en collectivités locales. La communauté rurale, regroupement de villages donc de terroirs traditionnels, constitue un espace de vie quotidienne où les habitants partagent un commun vouloir de vie en communauté et des problèmes de développement similaires. En transférant des domaines de compétences à ces collectivités de base et à l'ensemble des communes et, d'autre part, en érigeant la région en collectivité locale chargée de la planification et du développement régional, dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation (loi n°96-09 du 22 mars 1996), l'Etat du Sénégal réaffirmait, du moins, du point de vue institutionnel et réglementaire, son engagement à promouvoir le territoire comme cadre pertinent de développement.

Cependant, la réalité sur le terrain montre que les importants efforts consentis sur les plans institutionnel, réglementaire et politique sont loin de se traduire en acte concret. En effet, ils n'ont pas permis de booster le développement socioéconomique, de faire émerger des régions fortes pouvant faire atténuer les disparités spatiales ; bref de construire une cohérence territoriale et d'inscrire résolument le Sénégal sur la voie de l'émergence et du développement.

Aujourd'hui, l'action publique se renouvelle à la faveur des profondes mutations territoriales contemporaines que connaissent les pays du Sud. Les dynamiques institutionnelles en cours, symbolisées par les processus de décentralisation et d'intégration régionale, entraînent une transformation du rôle de l'Etat. Ces transformations majeures provoquent un redéploiement géographique de l'action publique avec l'émergence d'acteurs territoriaux à l'amont comme à l'aval de l'Etat et, l'apparition de nouvelles échelles de gouvernance. Cette recomposition territoriale modifie les systèmes d'acteurs, les relations, les besoins et alimente une adaptation nécessaire de l'action publique.

Sur le plan de la gouvernance générale, on assiste bien souvent à l'apparition d'une logique ascendante émanant des territoires, porteuse de demande activant une plus grande proximité en complément d'une logique descendante pilotée par l'échelon central. Désormais, l'action publique doit s'organiser selon une autre vision davantage fondée sur la négociation, la contractualisation, l'horizontalité avec le dialogue entre divers acteurs privés et publics situés à différentes échelles, du local au supranational. Dans les pays du Sud, diverses problématiques de développement territorial illustrent ce renouvellement en cours des formes de gouvernance et l'émergence de nouvelles sphères de l'action publique.

Dans les pays du Sud, le glissement de l'aménagement du territoire au développement territorial est en train de s'opérer, dans le contexte de la promotion des politiques de décentralisation consacrant le retour du territoire dans l'action publique. Ce nouveau paradigme de développement recouvre des réalités qui prennent en compte le développement local, le développement durable, l'aménagement du territoire et la gouvernance territoriale. Ce qui semble le différencier de l'aménagement du territoire, c'est une approche davantage « bottom-up », qui consacre l'émergence et le pouvoir des territoires, que « top-down » qui s'effectue selon une vision verticale. Le développement territorial apparaît aujourd'hui comme une alternative capable d'engendrer une nouvelle dynamique de développement, et constitue ainsi un facteur pour limiter la prégnance d'une régulation fortement centralisée.

C'est justement pour confronter les analyses des chercheurs et des praticiens du développement territorial, et réfléchir sur les nouvelles formes de gouvernance dans les pays du Sud que Dakar a accueilli le Vème Colloque sur « **Développement territorial et nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud : les niveaux territoriaux dans l'action publique** » les 4 et 5 novembre 2013.

Proposé par un comité scientifique riche de nombreux experts de l'aménagement du territoire et de la décentralisation dont les professeurs Amadou Diop (Gerad), Jean-Marie Miossec (Gred/Upv-Um3), Francis Laloë (Gred/Ird), Freddy Destrait (Sos Faim), Eric Léonard (Gred/Ird), Philippe Lavigne Delville (Gred/Ird), Jean-Pierre Chauveau (Gred/Ird), Raffaële Cattedra (Gred/Upv-Um3), Gorgui Ciss (Univ. Dakar – Senegal), Fatou Maria Drame (Univ. Saint-Louis – Senegal), Odile Guedegbe (Univ. Abomey-Calavi - Bénin), Etienne Van Hecke (Univ. Leuven - Belgique), ce colloque qui a eu pour cadre l'hôtel Savana, était articulé autour de trois axes thématiques:

- ✚ **AXE 1 De l'aménagement du territoire au développement territorial, une évolution de l'action publique dans les pays du Sud**
- ✚ **AXE 2 Acteurs, normes et échelles de la gouvernance des ressources territorialisées**
- ✚ **AXE 3 Approche multi-niveaux comme nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud.**

Le colloque a constitué un espace d'échange important pour les chercheurs et les praticiens du développement territorial en mettant en évidence deux approches essentielles et complémentaires:

Une approche pragmatique menée par les praticiens du développement territorial, des collectivités territoriales, des Bureaux d'études, des ONG, des organisations paysannes qui ont exposé leurs pratiques de développement territorial et échangé sur leurs expériences respectives.

Une approche académique exposée par les chercheurs de différentes disciplines qui ont animé des débats scientifiques en vue de renforcer les fondements théoriques des nouvelles formes de gouvernance dans les pays du Sud. En fait, les différents exposés et les débats qui en ont suivi ont démontré que ces deux approches ont été plutôt complémentaires dans la mesure où les acteurs de terrain ont apporté aux universitaires une leçon d'application concrète et d'innovation constants par adaptation à un milieu différencié et évolutif tandis que les chercheurs du fait du plus de recul et de temps de réflexion dont ils disposent ont apporté le produit de leurs recherches sur les évolutions territoriales et sociétales en cours.

Ainsi pendant deux jours, les participants ont eu droit à des échanges de haute facture marqués par des débats passionnants et parfois même passionnés où universitaires et acteurs de terrain ont croisé leurs expériences, leurs savoir et leurs savoir-faire dans l'optique d'aider les décideurs à mieux définir les concepts, à mieux affiner les stratégies et à mieux rendre opérationnelles les actions mises en œuvre tant au niveau local, national que régional.

Ainsi tant du point de vue des thématiques proposées que du profil des conférenciers commis à la présentation, les participants ont pu apprécier la cohérence de la démarche et la bonne articulation des sujets, ce qui démontre tout l'intérêt à mener une réflexion synergique, inclusive, participative et contributive au débat. Ce souci d'apporter des réponses pertinentes basées sur des connaissances universitaires et des expériences pratiques de terrain a été la plateforme sur laquelle se sont développées toutes les interventions. Lesquelles ont pris en compte les préoccupations des différents acteurs représentés par les représentants de l'Etat au niveau centralisé et déconcentré, les collectivités locales, les ONG, les organisations paysannes, les techniciens de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, les journalistes, etc...

C'est ce qui se dégage, au demeurant, des différentes interventions du reste résumées à travers l'invite du Pr Jean Marie Miossec à « Agir dans l'urgence, en prenant en repère les six tendances d'évolution des dispositifs. Agir également sur les leviers des crises. Les exigences de l'aménagement du territoire et de la gouvernance des territoires invitent à la cohésion nationale dans la diversité des territoires en mettant le centrifuge

au service du centripète. Il s'agit de renforcer le rôle de l'Etat dans sa dimension d'orientation et d'impulsion comme le soutient le Pr Miossec, ce qui suppose dans le même temps la promotion de la décentralisation et de la concertation.

Autre sujet de débat, l'ouverture mondiale dans les ancrages territoriaux, une architecture à clarifier afin de simplifier et fluidifier le paysage administratif territorial. La question de la légitimité et représentativité du mouvement paysan à différentes échelles n'a pas non plus échappé à ces regards croisés quand on sait que l'histoire du mouvement paysan ouest africain met en avant le processus de construction des acteurs paysans à différents niveaux : local – national – sous régional, selon les termes chers à Mr Freddy Destrait de SOS Faim.

Bâtir le développement du Sénégal à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque terroir

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, M. Oumar Youm. Plusieurs allocutions ont été prononcées devant de nombreux universitaires et des acteurs de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Dans son mot de bienvenue, le Coordonnateur du GERAD, le Pr Amadou Diop, promoteur de cette rencontre de haut niveau, s'est réjoui de la présence du ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales et de la forte participation des acteurs de terrain et des universitaires.

Pour le professeur Diop, cet événement s'inscrit dans l'agenda du réseau. Le Colloque de Dakar se tient dans un contexte où les pouvoirs publics, au moyen de l'Acte III de la Décentralisation, veulent donner plus de pouvoir aux collectivités locales. Le colloque de Dakar 2013 est aussi un prolongement du débat de Montpellier (2006) qui a suscité les colloques de Dakar en 2008 et de Montpellier en 2009. Il a, à ce sujet salué la présence de plusieurs sommités mondiales comme le professeur Jean Marie Miossec de l'Université de Montpellier 3, M. Augustin Tompieu-Zouo, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire communautaire et des Transports de la Commission de l'UEMOA, M Freddy Destrait, Secrétaire Général de SOS Faim/ Action pour le Développement...

A la suite du Coordonnateur du GERAD, le Pr Jean Marie Miossec, président honoraire de l'université Paul Valéry de Montpellier et Directeur adjoint du GRED s'est félicité de la tenue de cette rencontre qui met en synergie des universitaires et des praticiens de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Il a par la suite, fait un exposé très illustratif sur les concepts de l'aménagement du territoire et du développement des territoires.

Selon le Pr Miossec, deux approches ressortent des trois axes du colloque. Il s'agit d'une approche universitaire et d'une approche opérationnelle. Ces deux approches vont permettre de croiser les idées et les expériences des universitaires et des praticiens de l'aménagement du territoire.

M. Augustin Tompieu-Zouo, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire communautaire et des Transports de la Commission de l'UEMOA trouve que ces deux approches (académique et opérationnelle), complémentaires, sont fondées sur un exercice de regards critiques croisés et comparatifs ayant pour objectif de faire émerger une nouvelle dynamique en matière d'approche territoriale de développement prenant appui sur la complémentarité des acteurs, le principe d'une gestion participative, responsable et négociée. Selon lui, politiques de développement territorial et politiques d'aménagement du territoire dans le contexte de la décentralisation sont au cœur des interrogations. « En tout cas, la Commission de l'UEMOA trouve que les réflexions du réseau contribuent à renforcer le processus d'intégration comme en témoignent la création et l'opérationnalisation depuis du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT). Au demeurant, la Commission voudrait bien que le colloque aborde la problématique des compétences humaines et techniques pour une meilleure fonction publique locale, la question des infrastructures socio-économiques et celle de l'accès des collectivités aux technologies modernes de l'information et de la communication ».

L'allocution du ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales, M. Oumar Youm a, à l'instar de celle du Pr Amadou Diop relève que le Colloque s'inscrit dans le processus de réalisation de la réforme administrative encore appelée Acte III de la Décentralisation. A cet égard, M. le ministre a rappelé que le projet s'efforce de bâtir le développement du Sénégal à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque terroir. Rappelant la longue marche de la décentralisation au Sénégal, M. le ministre a tout également mis le doigt sur les contraintes de cette option irréversible de l'Etat. Il s'agit pour lui de contraintes liées à l'application effective de la décentralisation imputables à la fois à l'Etat, aux Collectivités locales et à la Société civile.

La conviction du ministre est qu'il faut construire un cadre collectif d'action solidaire, de coresponsabilité pour une meilleure prise en compte des aspirations des populations. Pour ce faire, M. le ministre prescrit une répartition judicieuse des compétences, une meilleure cohérence de l'architecture administrative et la résolution des difficultés financières.

La mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, comme pilier au développement, a été au cœur des débats du colloque international sur le Développement territorial et nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud: les niveaux territoriaux dans l'action publique.

Les exposés faits successivement par le Pr Jean Marie Miossec, Président Honoraire de l'Université Paul Valéry de Montpellier et Directeur adjoint du GRED, sur **« Aménagement du territoire, développement territorial. Une évolution de l'action dans les pays du Sud »**, Mme Awa Guèye Thioune, Directrice des opérations du Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PRODEL) de la GIZ, sur **« l'attractivité des territoires, enjeux et perspectives en matière d'aménagement du territoire »**, Jean Michel Evin Directeur général de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble, sur **« les nouveaux outils de planification, un levier pour contribuer à conforter une gouvernance territoriale renouvelée »**, et le Programme national du développement local (Pndl), sur la **« Stratégie de développement territorial »**, ont introduit des débats riches entre scientifiques, praticiens, experts, géographes, membres de la société civile, entre autres.

En effet, le professeur **Jean Marie Miossec**, définit le territoire comme un endroit où des populations vivent solidairement tout en viabilisant leur milieu physique. Il rappelle également la primauté, dans certains pays, des ressources naturelles, et dans d'autres, ces sont les relations humaines qui prennent le dessus sur les autres. Son exposé est une sorte de glossaire qui a mis en exergue le glissement sémantique, l'évolution des facteurs, des acteurs et des scènes et la modification des horizons. Le Pr Miossec s'est évertué à lever les équivoques, les ambivalences et les évolutions terminologiques nées du positionnement actuel des acteurs de l'aménagement du territoire. Que faut-il comprendre par « aménagement », « territoire », « territoires », etc. L'exposant s'est aussi interrogé sur la dualité action publique/action privée, les compétences, les moyens, le développement durable, etc.

Dans une démarche didactique agrémentée d'exemples pratiques, il a décliné le « Sommaire de la communication et les concepts, les mots-clés et les mots-valises de l'aménagement et du développement des territoires ». Insistant sur les ***Le glissement sémantique*** : Aménagement, Développement, Territoire, territoires, territorial, Dynamique de projet et prospective, Jeu scalaire, il a mis le focus, d'une part, sur ***l'évolution des facteurs, des acteurs et des scènes dans l'Action*** publique, l'action privée, en s'interrogeant sur le découplage et d'autre part, sur l'information et le pouvoir, l'Etat et les contre pouvoirs, les compétences et moyens, l'ouverture et fermeture, l'Identité et les frontières.

Il n'a pas manqué d'inviter les participants à réfléchir sur les concepts liés à l'Etendue et réseaux, l'intelligence territoriale, la Portée et échelons, les portées limites, les maillages et les zonages, les Hiérarchies, subdivisions, interterritorialités, l'Equité, l'harmonie ou la concentration.

Evoquant ce qu'il appelle « le choc du futur engagé », le Pr Miossec a insisté sur les modifications des horizons en ce qui concerne l'avenir de l'Etat-Nation-Territoire, l'affaiblissement de l'Etat, le Moins d'Etat, mieux d'Etat, l'échec de l'Etat-Providence, la déconcentration-décentralisation, les clivages sociétaux, les moyens de l'Etat (formation et rémunération des fonctionnaires), les ressources de l'Etat. Tout comme il s'est appesanti sur la remontée des bases, les solidarités voilées, niées ou oubliées (la résurgence identitaire), les réseaux solidaires, les filières migratoires, l'émergence du local, les ONG à l'articulation du local et du global.

En définitive, notre le Pr Miossec, l'action sur les territoires consiste, aujourd'hui, à « jongler » avec un très grand nombre de notions et de concepts. Concepts dont se sont emparés de très nombreux partenaires et protagonistes qui usent, de façon différenciée de ces notions, selon leurs logiques et leurs statuts.

Ces notions, qui sont parfois des concepts, sont des mots-clés et pour beaucoup des mots-valises dont l'usage s'impose dans les négociations, souvent avec un snobisme certain.

Ce sont ces notions que le gestionnaire territorial doit aujourd'hui décliner, assimiler, évaluer et remettre en perspective, étant entendu que plusieurs d'entre elles s'associent dans une conduite spécifique et que d'autres sont antinomiques des précédentes, d'où les arbitrages et le problème de la décision.

En définitive, il ressort du propos du Pr Miossec que l'action sur les territoires induit une réelle capacité à entrelacer les concepts. C'est le cas d'acteur, d'aménagement, de campagne, de décentralisation, de collectivité territoriale, de citoyenneté, entre autres. Introduisant le thème sur « **l'attractivité des territoires, enjeux et perspectives en matière d'aménagement du territoire** », Mme **Awa Guèye Thioune**, a d'abord précisé que l'Etat ne peut pas tout faire. Chaque territoire doit bâtir une stratégie adaptée pour être compétitif.

Soulignant l'importance des collectivités locales à développer les Technologies de l'information et de la communication (Tic) pour une meilleure attractivité, Mme Thioune estime que la vision de l'Acte III de la Décentralisation formulée par le président de la République, Macky Sall, en ces termes : « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 », a pour objectif majeur de bâtir le développement du pays à partir des opportunités, des atouts, des potentialités de chaque territoire.

Elle soutient qu'il ne peut y avoir de développement sans une vision claire des différents acteurs du territoire. A l'en croire, il faut en outre assurer la sécurité des territoires afin de rassurer les investisseurs car aucun développement n'est possible dans un climat d'instabilité sociale.

Jean Michel Evin, Directeur général de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble est, lui, largement revenu sur **les nouveaux outils de planification pour une gouvernance territoriale**. A cet égard, la ville grenobloise a été prise comme cas d'école. M. Evin estime qu'il faut aller vers un modèle de développement plus solidaire, plus économe, vers la constitution d'une métropole « Rhones-Alpes.. », pour en faire un territoire agréable à vivre pour tous et pour longtemps. Il conseille d'organiser un espace de vie, d'entente et d'actions collectives, des règles de jeu communes à tous pour une croissance équilibrée et partagée, etc.

Selon M. Evin, il faut aussi définir des projets ancrés dans la longue durée articulés sur les valeurs économiques, sociales et humaines.

Au sujet du Programme national de développement local (Pndl), il faut retenir qu'il se fonde sur trois axes majeurs pour un processus d'approfondissement de la politique de décentralisation de sa mission: la gouvernance, la paix et la sécurité.

Pour le Pndl, les résultats escomptés n'ont pas été atteints car les stratégies sont globalement inefficaces et inadaptées. Il y a aussi une non-maîtrise de l'information, un faible cloisonnement des acteurs, une faible prise en compte des dimensions transversales dans la promotion du développement territorial et de la dimension environnementale.

Quant à la Stratégie nationale de développement territorial (Sndt), l'option est d'asseoir un développement territorial durable et équilibré. Il s'agit en gros d'agir pour combattre la pauvreté. La diaspora est aussi un maillon important capable de mobiliser les ressources, de développer et de promouvoir leurs territoires.

Les participants ont, à la suite de ces différents exposés, identifié des voies de planification territoriale à adopter et à appliquer, afin de créer des pôles de développement durable dans les pays du Sud notamment le Sénégal.

Plusieurs interrogations ont été soulevées notamment montrer en quoi le développement territorial constitue un nouveau paradigme, la problématique de la territorialisation de l'action économique dans les pays du Sud, etc.

Pour les interlocuteurs, il s'agit de promouvoir la viabilité du territoire, de valoriser les potentialités, de reconfigurer le découpage territorial, de connecter les territoires, préserver les ressources naturelles, une territorialisation du développement et des politiques sectorielles.

Pour ce faire, il faut identifier et impliquer tous les acteurs clés. Les intervenants sont tous d'accord sur le caractère polysémique de la notion de territoire.

Il faut également impliquer la Diaspora. En outre, il faut réactualiser la cartographie et combattre le clientélisme, le népotisme et les inégalités dans les territoires, promouvoir la transparence dans les affaires, la liberté d'expression. Selon des intervenants, il faut transférer d'autres compétences aux collectivités locales, notamment, en matière d'agriculture.

Il faut, entre autres, développer une politique partenariale offensive, une coopération avec les collectivités limitrophes, pour mutualiser les ressources et combler les lacunes respectives. En gros, il s'agit d'aller vers des territoires émergents et compétitifs. Cependant, il faut matérialiser toutes ces conclusions par des actions concrètes et ne pas se limiter à la théorie.

Depuis longtemps, les politiques d'aménagement du territoire des pays du Sud, ont plutôt servi à asseoir une administration d'Etat qu'à créer des pôles de croissance économique viables. En outre, les populations, leurs mobilités et leurs activités ont rarement été prises en compte par ces politiques publiques territoriales. Progressivement, on a assisté à un « aménagement sans le territoire ».

Il est de constat qu'aujourd'hui, il y a de profondes mutations territoriales dans les pays du Sud, telles que les dynamiques institutionnelles en cours, symbolisées par les processus de décentralisation et d'intégration régionale.

Il s'agit désormais d'organiser l'action publique selon une vision fondée sur la négociation, la contractualisation, l'horizontalité avec le dialogue entre divers acteurs privés et publics situés à différentes échelles, du local au supranational.

Au deuxième jour du colloque, **Nsia Severin** a exposé sur « **Acteurs, normes et échelles de la gouvernance des ressources territorialisées, Approche territoriale et gestion décentralisée des ressources naturelles en Afrique: cas de la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO) au Bénin** », **Philippe Lavigne Delville**, **Cheikh Omar Bâ** et **Emmanuel Ndione**, ont axé leur communication sur le thème « **Négocier et institutionnaliser les règles de gestion des ressources naturelles en Afrique: l'expérience du projet NEGOS-GRN** ».

Freddy Destrait a introduit le thème « **Rôle des faïtières paysannes dans la gouvernance territoriale** ». **Mr x Sall** de la FONGS s'est penché sur le thème « **missions et rôle des organisations paysannes dans la gouvernance des territoires** ». **Mme Géraldine Tardivel** de la FAO a, elle, présenté « **L'approche territoriale et la gouvernance locale de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles** ».

L'approche territoriale met le territoire au cœur de toute action de gestion de la collectivité, a soutenu Nsia Severin. A l'en croire, au Bénin, il y a une distinction entre le domaine classé de l'Etat et le domaine protégé de l'Etat. Selon lui, la CoForMO constitue un exemple concret de mise en œuvre des ressources territoriales en Afrique. En quoi, il est important de protéger les forêts qui enclavent des ressources incommensurables pour les collectivités locales. A cet égard, il faut une gestion participative de tous les acteurs. Car, l'Etat, les élus locaux, les membres de la société civile, doivent avoir un même but, trouver des solutions idoines pour le bien être du citoyen.

Au Sénégal, l'Etat a délégué des pouvoirs aux populations pour protéger les forêts notamment dans les Mangroves qui sont menacées de disparition.

Pour Philippe Lavigne Delville, il y a une incertitude des politiques locales de gestion des ressources naturelles, en dépit de la pluralité des normes, des instances, etc. Il précise que les acteurs sont hétérogènes et ont souvent des intérêts contradictoires. C'est pourquoi, il faut bâtir un terrain propice aux débats, à la concertation, au dialogue. Il s'agit de négocier les règles d'accès et d'usage en amont et en aval, de façonner des normes et des dispositifs et de réguler sans trop exclure.

M. Destrait s'est évertué à montrer les difficultés pour le paysan à la base de voir les formes démocratiques respectées. Autrement dit, comment prendre en compte, la voix du paysan à la base dans les organisations d'envergure continentale ou régionale.

Quant à M. Nadjirou Sall de la FONGS, le paysan à la base entretient un réflexe : voir ses ressources améliorées et sécurisées. Il est d'avis que le premier investisseur sénégalais est l'exploitant familial, créateur d'une économie rurale, base de l'économie nationale. Pour lui, le foncier est la ressource de base du paysan. Le représentant de la FONGS a conclu son propos par une alerte suscitée par l'acte III de la décentralisation en se demandant quelle autorité sera compétente sur la gestion foncière.

Mme Géraldine Tardivel de la FAO a précisé que son organisation a pris le pari de penser globalement mais d'agir localement. Selon elle, la FAO travaille avec les réseaux locaux pour combattre la faim, et assurer la sécurité alimentaire.

Ces différents exposés ont suscité des réactions de la part des participants. Pour certains intervenants, le foncier reste le problème majeur de la Décentralisations. Pour d'autres, la communalisation intégrale est le seul changement de l'Acte III de la Décentralisation. Autrement dit, les présidents ruraux deviennent avec la réforme des maires.

Par ailleurs, des interlocuteurs ont salué l'action de la FAO, décidée de travailler à partir du local pour aller au supranational.

A l'endroit des adversaires de la communalisation intégrale, des positions se sont dressées pour assimiler leur hostilité à un refus de voir une contrée ou un PCR accéder à des avantages jusque-là propres aux maires ou aux communes. L'urgence est de mettre fin aux disparités sociales. D'ailleurs, dans l'Acte III de la Décentralisation, les PCR vont maintenir leurs compétences de PCR matière foncière dans le cadre de la communalisation intégrale.

Au sujet de la lancinante question foncière, il a été reconnu que l'exploitation familiale a ses limites. Des voix ont ainsi plaidé pour une exploitation entrepreneuriale, l'Agro-business.

Toujours concernant le foncier, la communication, maillon faible des collectivités locales, a été identifiée comme une source de problème. Une bonne communication devrait régler la question du foncier. Outre le renforcement des capacités de négociation, il faut un dénominateur commun, un compromis fort afin de promouvoir le territoire. Ce que des intervenants ont appelé « une concertation vaste et inclusive dans des espaces plus ouverts impliquant tous les acteurs pour l'accès des terres à tous ».

AXE 3

L'approche multi niveaux comme nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud

Le thème intitulé « **L'approche multi niveaux comme nouvelle forme de gouvernance dans les pays du Sud : dispositifs institutionnels et instruments de développement territorial au niveau de l'UEMOA** » a été développé par M. Prosper Sédégnan Kadagni, Directeur de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures terrestres de l'UEMOA. M. Kadagni a tout d'abord levé toute équivoque quant à ce qu'il faut comprendre par espace à la Commission de l'UEMOA. Dans cette institution, on distingue trois types d'espace :

- ✓ le territoire communautaire : ensemble des pays membres de l'UEMOA
- ✓ le territoire national : l'Etat membre
- ✓ le territoire infranational : la collectivité locale

Selon M. Prosper Sédégnan Kadagni, pour s'assurer d'une meilleure efficacité des actions, l'institution agit directement dans l'espace infranational. Pour ce faire, il y a un dispositif institutionnel composé de structures qui s'occupent entre autres des politiques et sert de plateforme de dialogue avec les collectivités locales. Parmi les outils de la Commission figure un Fonds qui attribue des prêts ou des subventions aux collectivités locales. La Commission a toutefois un outil de surveillance de la qualité des politiques mises en œuvre à la base.

A la suite du Directeur de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures terrestres de l'UEMOA, le professeur Amadou Diop et Mohamadou Mountaga Diallo ont introduit le thème « **Recomposition territoriale et nouvelles formes de territorialisation de l'action publique : le sens de l'Acte III de la Décentralisation** ». Au cours de l'exposé, M. Mohamadou Diallo a fait une présentation de l'évolution de la politique de décentralisation au Sénégal. Pour lui, le territoire est un cadre spatial pertinent pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement. Abordant le sujet propre à l'Acte III de la Décentralisation, M. Diallo a affirmé que le département est bien un échelon apte à porter le développement. C'est un espace d'appartenance et d'identité, un territoire permanent apte à porter le développement. Le professeur Amadou Diop a lui plaidé pour le maintien de la région comme circonscription administrative. Cet espace est, pour lui, en mesure de signer des conventions.

De l'avis du Pr Diop, l'Acte III de la décentralisation, intervenant dans un contexte de renouvellement des champs et des modalités de l'action publique trouve tout son sens et sa pertinence dans un Sénégal en profondes mutations socio-spatiales. La création de nouveaux territoires de l'action publique à travers la départementalisation et la mise en place de pôles-territoires régionaux peut permettre d'évoluer vers une cohérence territoriale, d'asseoir un développement territorial global et de positionner le Sénégal dans le champ sous-régional, continental et mondial.

Toutefois, ajoute-t-il, au-delà de la mise en place de nouveaux échelons de l'action publique, l'enjeu de cette réforme en vue est la mise à disposition des ressources humaines et financières au profit des collectivités locales. La mise en perspective des actes de la décentralisation précédents illustre avec pertinence l'effet négatif de l'absence de ressources adéquates dans l'atteinte des objectifs poursuivis. La réforme de la fiscalité locale, le renforcement des fonds alloués aux collectivités locales et la mise en place d'une fonction publique locale s'avèrent indispensables de même que le transfert de compétences portant sur les secteurs économiques (agriculture, pêche, etc). C'est seulement à travers la concrétisation de ces actions que l'Acte III de la décentralisation pourrait constituer une originalité et une véritable avancée comparé aux réformes précédentes.

C'est Mme Ndèye Marième Samb du Forum Civil qui a présenté le troisième de l'axe 3. Elle a exposé sur le thème « **La promotion de la bonne gouvernance locale : l'expérience de la certification citoyenne de collectivités locales au Sénégal** ». A ce titre, elle a mis l'accent sur la promotion de la bonne gouvernance locale. Selon elle, la gouvernance se définit comme une évolution des procédures traditionnelles de décision collective verticale du gouvernement.

A l'en croire, la mise en œuvre de la politique généreuse de décentralisation au Sénégal, pose plusieurs problématiques parmi lesquelles le transfert ou le partage des compétences entre l'Etat et les entités décentralisées, le financement du développement

local, la disponibilité des ressources humaines de qualité. Pour elle, parler de développement local ou de développement territorial revient à considérer le meilleur indicateur de ces deux concepts qui est la délivrance d'un service public de qualité.

A cet égard, dans son rôle de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance, le Forum Civile, a initié le projet « certification citoyenne de la bonne gouvernance des collectivités locales ».

Pour Mme Samb, dans l'exercice de Certification Citoyenne, il ne s'agit pas de faire un classement entre collectivités locales et de distribuer des bons et des mauvais points en fonction des résultats obtenus. Il s'agit plutôt de permettre aux citoyens de s'intéresser à ce qui se fait pour lui, et d'avoir l'opportunité de sanctionner positivement ou négativement sur une base objective, la gestion de ceux qu'il a élus. C'est une opportunité pour le citoyen de proposer des actions de correction pour l'amélioration de la gouvernance d'où l'expression de «base d'appréciation objective et constructive».

Selon elle, la certification citoyenne ne saurait être un outil parfait; 'il s'agit d'un processus et sera le résultat de compromis entre principes de bonne gouvernance, objectifs, moyens disponibles, indicateurs etc. Néanmoins, il devra posséder une double dimension : Une dimension analytique qui permet de dresser un état de la gouvernance locale de la manière la plus fidele possible et une dimension opérationnelle qui doit permettre aux acteurs de réagir de manière permanente pour une gouvernance locale plus efficace et plus démocratique.

Au cours des débats nombre de questions se sont surtout cristallisées sur l'Acte III de la Décentralisation. Les contraintes financières liées à la communalisation universelle, l'aggravation de l'émiettement de l'espace territorial en collectivités locales,, le caractère prématuré du projet de réforme et la mise en œuvre de l'Acte III suivant deux étapes ont été évoqués par les participants. Pour autant, nombre d'intervenants ont salué l'Acte III de la décentralisation. Au sujet de la certification citoyenne, des intervenants se sont félicités de l'outil. En ce qui concerne les outils de l'UEMOA, nombre d'acteurs ont plaidé pour leur vulgarisation.

Le dernier acte du Colloque est un panel sur « Les crises territoriales en Afrique sahélienne ». John Igué et Jean-Marie Miossec ont essayé de comprendre les sources de ces crises avant de suggérer quelques solutions. Pour le professeur Miossec, le mal a germé dans les subdivisions territoriales malmenées par l'Etat central. Le professeur Igué voit le mal dans l'affaiblissement des autorités publiques accentué par une démocratisation débridée. Tous les deux universitaires ont déploré dans ce contexte qui incite au pessimisme le silence des intellectuels africains et européens. Un vif débat s'en est suivi. Et nombre d'intervenants ont exprimé leur désaccord avec les arguments des professeurs Miossec et Igué notamment en ce qui concerne la démocratisation en Afrique.

Side-event

Le « side-event » a permis d'articuler les débats autour d'approches concrètes, autour de la négociation des règles et dispositifs de gestion des ressources naturelles renouvelables au Sahel. La question de la gestion locale de ces ressources se heurte à la pluralité des normes et des instances. Le Gret et l'IRD/UMR GRED, ont saisi l'occasion pour restituer leur démarche et présenter les résultats à travers une série de « notes de politiques » explicitant les concepts et les enjeux, et un guide méthodologique destiné aux élus locaux et aux opérateurs qui les appuient.



Annexes

Annexes 1 : Liste de présence

N°	Prénoms et Nom	Structures	Email
1.	PAPE MADI AW SECK	PNDL	papseck@gmail.com
2.	JOHN IGUE	LARES	John.igue@gmail.com
3.	MAME MARIE CAMARA MONTEIRO	UEMOA	mmcamara@uemoa.int
4.	OUATTARA JEAN MARIE	DGAT-DL/MATD	lefoncier@yahoo.fr
5.	SAMBEL BANA DIALLO	DNAT/MPP	sambeldiallo@gmail.com
6.	PROSPER SEDEGNAN KEDAGNI	UEMOA	Prosper.kedagni@uemoa.int
7.	DANIEL MIKAYOULOU	NATIONS UNIES RCO BISSAU	Daniel.mikayoulou@one.un.org
8.	SOULEYMANE MBOUP	MAIRIE KOUNGHEUL	Xoolio2008@gmail.com
9.	AMADOU DIOP	GERAD	amadoudiop@geradsn.org
10.	JEAN MARIE MIOSSEC	Universite Paul Very Montpellier UMR GRED	Jean.marie.miossec@univ-montp3.fr
11.	YVES ALLANAISSEM	MASTER UCAD ATTDL	allanaissemyves@yahoo.fr
12.	GISELE HORTENSE YELA	UCAD	yelagisele@yahoo.fr
13.	ALLOU SARA KOFFI ANDRE	Direction de l'Aménagement du Territoire/RCI	allousar@yahoo.com
14.	ABY NDAO	GERAD	
15.	CHEIKH TIDIANE FALL	GERAD/PDIF	cheikhfall@geradsn.org
16.	PHILIPPE LAVIGNE DELVILLE	IRD/UMR GRED	philippelavigne.delville@ird.fr
17.	ERIC LEONARD	IRD/UMR GRED	Eric.leonard@ird.fr
18.	CHEIKH OUMAR BA	IPAR	cobo@ipar.sn
19.	DOMINIQUE MASSE	IRD	Dominique.masse@ird.fr Senegal.ird.fr
20.	PHILIPPE DESMARETZ	LUX-DEV	Philippe.desmaretz@luxdev.lu
21.	ALPHA OMAR BALDE	OMVS	Balde782001@yahoo.fr
22.	IBRAHIMA KANDE	LE SOLEIL	kandedicory@yahoo.fr
23.	MEDOUNE SECK	Conseil Economique Social et Environnemental	Medouneseck68@hotmail.com
24.	NADJIROU SALL	FONGS	sgfongs@yahoo.fr
25.	KHALIFA GUEYE	ANSD	*****
26.	CHERIF DIAGNE	ARD THIES	Diagnecher@yahoo.fr
27.	JEAN MICHEL EVIN	AURL GRENOBLE	jmevin@orange.fr
28.	FATIMATA SAWADO GO	REPRESENTANT RESIDENT UEMOA	Fati.swadogo@uemoa.int
29.	MOUSSA NDIAYE	CR DE KEUR Baka	moussatanda@hotmail.fr
30.	DAOUDA THIALAW DIOP	GIZ PRODEL	Daouda.diop@giz.de
31.	BIRAM NDAO	GIZ PRODEL	Biram.ndao@giz.de
32.	OUSMANE DIOP	GIZ PRODEL	
33.	NDIANKO Cisse	GIZ PRODEL	Ndianko.cisse@giz.de
34.	AKUETE SEH KANYI	DGAT/TOGO	akueteseh@yahoo.fr
35.	FRANCIS LALOE	UMR GRED MONTPELLIER FRANCE	Francis.laloe@ird.fr
36.	TOMPIEUZE ZOUO AUGUSTIN	COMMISSAIRE UEMOA	teztompieu@yahoo.fr
37.	NSIA K SEVERIN	DAT/BENIN	Severin_nsia2002@yahoo.fr
38.	OUMAR NIANG	ARS/Tambacounda-Senegal	Diariniang2003@yahoo.fr
39.	MOUSSA MBALLO	ARS/KOLDA SENEGAL	moussaboudiapr@gmail.com
40.	MARC MEES	SOS FAIM	mme@sosfaim.org
41.	FRANCOIS CAJOT	SOS FAIM	FCA@sosfaim.org
42.	NADJIROU SALL	FONGS	sgfongs@yahoo.fr
43.	OUSSEYNOU TOURE	PNDL	otoure@pndl.org
44.	ABY MBODJ	CADL	abymbodj@yahoo.fr
45.	AMADOU TIDIANE LY	CMM/ Régional Matam	lamadoutidiane@yahoo.fr
46.	ALIOUNE BLAISE MBENGUE	ARD MATAM	alimbengue@yahoo.fr
47.	MAMOUTH DIOP	ARD KAOLACK	mamouthdiop@yahoo.fr
48.	ALASSANE SOW	PNDL	asow@pndl.org
49.	GUEDJI DIOUF	PCR Mbellacadio Fatick (PRODEL)	Guedjidiouf06@yahoo.fr
50.	BINETTE NDIAYE	GERAD	ndiayebINETTE@yahoo.fr

N°	Prénoms et Nom	Structures	Email
51.	NDEYE SOKHNA DIAGNE DIOP	GERAD	sonia@geradsn.org
52.	MADIAGNE SECK	AMS	Madiou40@hotmail.com
53.	IBRAHIMA NDIAYE	AMS	Mathiou633@hotmail.com
54.	BOUBACAR SONKO	ARD ZINGUINCHOR	Ardzig2@orange.snC
55.	ABDOUL AZIZ TANDIAN	ARD TAMBA	aztandia@yahoo.fr
56.	KALIDOU CISSOKHO	ARD KEDOUYOU	kalidou6ko@yahoo.fr
57.	ABDOUL ANNE	ARD KOLDA	abdoulanne@yahoo.fr
58.	ALI DIOUF	AMS/CA	dioufali@orange.sn
59.	ALASSANE DIA	ARD/FATICK	alassanedia@yahoo.fr
60.	GORGUI CISS	PCR DE YENNE	gciss@refer.sn
61.	JEAN CHRISTOPHE OKANSZA	Ministère Economie Finance Plan/Porte-Feuille Public Et Integration Congo	j.c_ok@yahoo.fr
62.	AWA GUEYE THIOUNE	GIZ/PRODDEL	Awa.gueye@giz.de
63.	NDEYE ABY SYLLA	CAEL DSN	abysylla@yahoo.fr
64.	MAMADOU KASSE	CESTI	mamadoukass@yahoo.fr
65.	ABDOULAYE SYLLA	VILLE DE DAKAR	Sylaye20@yahoo.fr
66.	COUMA NDONG	ANCR	coumandong@gmail.com
67.	ALY SANE NIANG	PROJET BARFAVOR/MAER CTB	alysaneniang@yahoo.fr
68.	ALASSANE BA	GERAD	alassane@geradsn.org
69.	ALASSANE MBENGUE	DCL/MATCL	papalsane@yahoo.fr
70.	MOCTAR SOW	CABINET IFE	sowmoctar@yahoo.fr
71.	EL HADJI GUEYE	MAIRE DE GANDIAYE SG/AMS	elgueye@sentoo.sn
72.	MAMADOU LO	ARD KAFFRINE	papilofr@yahoo.fr
73.	ABOU DIA	GERAD	Aamel1977@yahoo.fr
74.	HAMIDOU SAGUE	GERAD	Hamidousagne@yahoo.fr
75.	MARIE ME DIALLO	CSE	marieme@cse.sn
76.	AMINATA SY BA	PRDCC2/MCOM	syamyt@yahoo.fr
77.	ABDOULAYE SEGNANE	PCCR DIOKOUL/KAFFRINE	
78.	MOUHAMADOU ABIB NIASSE	ANCR	abibn@hotmail.com
79.	NDEYE NDACK PAYE MBODJ	VILLE DE DAKAR	pouyeneda@yahoo.fr
80.	MOMAR NDIAYE	ARD LOUGA	*****
81.	JOSEPH RODRIGUEZ	ARD DAKAR	Josephrod2000@yahoo.fr
82.	KHADY FALL	UCAD	Souley60@yahoo.com
83.	SOULEYMANE SOW	ANCR	Souley60@gmail.com
84.	MBAGNICK DIOUF	DSDT/MATCL	dioufurbain@yahoo.fr
85.	BABACAR GAYE	PCR / KAFFRINE	bgayemp@gmail.com
86.	HAOUA A. NDONGO	UCAD	haouandongo@yahoo.fr
87.	FATIMATA KANE	UCAD	Fatkane2003@yahoo.fr
88.	ALPHA FAYE	MOUVEMENT CITOYEN	fayacitoyen@yahoo.fr
89.	OUSMANE LAYE DIOP	CESTI	usmaanjoop@gmail.com
90.	EL HADJI FALLILOU FALL	CESTI	gyllfall@yahoo.fr
91.	CHEIKH MOCTAR TRAORE	CESTI	cmtraoremortalla@yahoo.fr
92.	ABDOUL GOUDOUSSY DIALLO	CESTI	Abdoul21cesti@yahoo.fr
93.	LAMINE MANDANG DIEDHIOU	CESTI	Lamediedhiou14@yahoo.fr
94.	MARLYATOU DIALLO	CESTI	Marlyatou91@live.com
95.	MAMADOU SARR	CESTI	Touta14sarr@yahoo.fr
96.	NASY SOUMAH DIAW	VILLE DE DAKAR	Xelcom72000@yahoo.fr
97.	MAMADOU THIOR	RTS	thiorm@hotmail.com
98.	ARONA BASSE	LE QUOTIDIEN	aronabasse@yahoo0.fr
99.	MODOU FALL	GERAD	modoufall@geradsn.org
100.	PAPA ALY DIAGNE	GERAD	modoufall@geradsn.org
101.	NFALY BADJI	ARD/SEDHIOU	Badjinfally71@yahoo.fr
102.	MOUSSA DIOP	PCR RONKH ANCR	moussadiopcn@yaoo.fr
103.	MAWA NDIAYE	DPVE/MEDD	ndiyemawaa@hotmail.com
104.	NDEYE SOPHIE SOW	GERAD	Sophiasow83@hotmail.fr
105.	KHADIDIATOU DIARRA	GERAD	Mamiri2000@gmail.com
106.	SOKHNA MAYE DIAGNE	GERAD	diagnemay@hotmail.com
107.	KHADY GUEYE	GERAD	Rosegueye24@gmail.com
108.	MAPOT GUEYE DIOP	GERAD	mapote@geradsn.org
109.	MAME AISSATOU MBAYE	GERAD	maitambaye@outlook.com
110.	MME PENDA LO CISSE	GERAD	pendacisse@geradsn.org

N°	Prénoms et Nom	Structures	Email
111.	MME BINTA DIA TOURE	GERAD	bineta@geradsn.org
112.	FATOU ROSINE DIOP	GERAD	toufachou@hotmail.com
113.	MONIQUE GHERARDI	UMR GRED	Monique.gherardi@ird.fr
114.	SAWADGO S NADEGE F	GERAD	sawnasifa@yahoo.fr
115.	MODY ATTMANE DIOP	GERAD	mody@geradsn.org
116.	A AZIZ BELEM	PNDL	azizbelem@gimpil.com
117.	VICTOR SAKAGNE TINE	ENDA GRAF SAHEL	Victor_tine@yahoo.fr
118.	GERALDINE TARDIVEL	FAO	geraldinetardivel@fao.org
119.	DJAMILA COLLEV	CONSULTANTE	djamilaioulalen@hotmail.com
120.	NDAME GUEYE	2STV	
121.	ADAMA THIAM	2STV	*****